

Rapport d'activité

2025

*Accompagnement des agriculteurs
en difficulté dans la Marne*





SOMMAIRE

Fonctionnement du dispositif REAGIR

UN PROCESSUS
EN SIX ETAPES

4

UNE EQUIPE
D'ACCOMPAGNATEURS
ET DE BENEVOLES
DEDIES

5

DE NOMBREUX
PARTENAIRES
TECHNIQUES ET
FINANCIERS

6

UN TRAVAIL
EN RESEAU

7

Les exploitants et exploitations suivis en 2025

PHOTOGRAPHIE
DE L'ENSEMBLE
DES SUIVIS

8

LES EXPLOITANTS
ENTRES CHEZ REAGIR
EN 2025

12

LES EXPLOITANTS
SORTIS EN 2025

13

Les actions de sensibilisation

DES ACTIONS POUR
LES EXPLOITANTS
SUIVIS

14

DES ECHANGES
AVEC
LES PARTENAIRES

14

UNE FORMATION
POUR LES
PARTENAIRES

14

LA COMMUNICATION
POUR PREVENIR
ET SENSIBILISER

15

Des actions prospectives

15

Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

LA MSA
ET L'ADASEA,
CHEFS DE FILE

16

TROIS CIBLES
PRIORITAIRES

16

LES ACTIONS
REALISEES EN 2025

16

UNE PALETTE
D'OUTILS DE
PREVENTION

18

Fonctionnement du dispositif REAGIR

Un processus en six étapes pour aider l'exploitant

REAGIR a été créé sous l'impulsion des Organisations Professionnelles Agricoles et s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, se sent complètement dépassé, ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 23). Les difficultés s'accumulent rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour lui avec pour conséquence des retentissements au-delà de la sphère professionnelle. Le manque de discernement et le déni caractérisent l'état émotionnel de bon nombre d'exploitants entrant dans le dispositif REAGIR.

Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le **Comité de Validation des Entrées REAGIR**, comité restreint (gage de confidentialité).

Une fois l'entrée de l'exploitant dans REAGIR validée, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique

Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR sont d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), de l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire de l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 21) regroupant les compétences appropriées.

Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de trois ans. Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par

le Comité de Validation des Entrées de REAGIR. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

Des accompagnateurs formés en continu

Les accompagnateurs sont formés en continu par Alice Martinet, psychologue du travail, et par le docteur Gourmet, médecin généraliste, psychothérapeute (spécialisé dans la dépression, l'anxiété, le stress, le burn-out, les troubles du comportement et les addictions), formateur confrencier et enseignant à la faculté de médecine de

Lyon et à l'IFSI Clémenceau (Institut de Formation en Soins Infirmiers) dans le Rhône.

Ils sont également formés aux procédures collectives et font partie du réseau Sentinelles de la Marne.

Un grand merci à Véronique Kunysz qui a quitté l'équipe REAGIR en mars 2025.



Marie Decovemaker



Véronique Kunysz



Marc Chalan-Belval



Christelle Ponsardin

Une aide précieuse des bénévoles

Yvon Hofbauer, Sylvie Albeaux et Jean-Marie Pougeoise apportent un soutien psychologique aux exploitants ainsi qu'une aide sur le plan administratif (tri de factures, classement, écoute,

accompagnement au Tribunal Judiciaire, aide à la recherche d'un emploi extérieur...). Joël Morlet prend part à l'animation des groupes de paroles. L'action des **quatre bénévoles** constitue un appui incontestable.



Yvon Hofbauer
retraité,
ancien comptable



Sylvie Albeaux
retraîtée,
ancienne comptable



Joël Morlet
prêtre et sociologue



Jean-Marie Pougeoise
viticuteur retraité

Un grand merci également à Josiane Crochet, secrétaire générale de l'Adasea, pour son implication quotidienne dans REAGIR, participant ainsi à la réussite du dispositif.



Des valeurs et des règles de fonctionnement

En 2025, REAGIR a gravé dans le marbre les valeurs qui l’anime (la Confiance, l’Engagement collectif, le Professionnalisme, l’Ancrage territorial et la Responsabilité) ainsi que les règles de fonctionnement pour chacune de ses valeurs.

Retrouvez nos valeurs



Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

REAGIR s’appuie sur un **réseau de partenaires** : organisations professionnelles agricoles, collectivités et entreprises privées apportent leur contribution soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences. Ils forment le **Comité technique** de la Cellule d’accompagnement des agriculteurs en difficulté qui se réunit tous les trimestres.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de proposer, d’une seule voix, un large panel de leviers d’actions à l’exploitant pour qu’il puisse rebondir.
Les partenariats évoluent en fonction des besoins d’accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif.

Dans le cadre de ces partenariats, les accompagnateurs REAGIR peuvent intervenir auprès des salariés pour les informer des dispositifs d’accompagnement d’aide aux exploitants existants dans la Marne, les sensibiliser à la détection des signaux faibles et les informer sur les leviers des procédures collectives.



Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier public** de la Région Grand Est et du Département de la Marne.



Un travail en réseau

Imagin’rural, le réseau des Adasea

L’Adasea de la Marne faisant partie d’Imagin’rural, le réseau national des Adasea, REAGIR Marne échange au sein de ce réseau avec les Adasea ayant un dispositif REAGIR, particulièrement avec l’Adasea de l’Aisne, département limitrophe, mais également avec l’Hérault.

Témoignage de Constant Floquet, président de l’Adasea de la Marne, et de Charlotte Vassant, présidente de l’Adasea de l’Aisne.

Cette collaboration s’articule à deux niveaux. *“Les accompagnateurs échangent sur la méthodologie d’accompagnement pour améliorer et conforter les compétences de chacun, explique Constant Floquet. De leur côté, les élus des deux structures se concentrent sur l’élaboration de stratégie et de partenariats. Nous avons, par exemple, facilité la mise en relation des Ets Leclerc (avec qui nous avons déjà un partenariat dans la Marne) avec les élus de l’Adasea de l’Aisne. Bien que l’Adasea de la Marne, réactivée depuis 2012, possède davantage d’expérience, l’objectif n’est pas uniquement de transmettre des savoir-faire à l’Adasea de l’Aisne, mais bien que ce partenariat fonctionne dans les deux sens. L’Aisne ayant un regard plus récent sur le sujet de l’accompagnement des agriculteurs en difficulté, un retour de leur part sur des aspects ou des solutions non*

encore envisagés par l’équipe de la Marne peut nous être très utile. Cette approche est d’autant plus pertinente que les deux entités partagent des problématiques similaires.”

Réactivée en 2021, l’Adasea de l’Aisne se focalise sur l’accompagnement des exploitants en difficulté. *“Deux accompagnateurs assurent actuellement le suivi d’une soixantaine de personnes avec pour finalité de permettre à chacun de retrouver une forme de sérénité et un sens à son travail, précise Charlotte Vassant.*

Faire partie d’Imagin’rural constitue pour nous une force. Les rencontres entre élus et responsables favorisent l’échange de bonnes pratiques et de solutions. Sur le plan opérationnel, les échanges sont plus fréquents avec les Adasea voisines (Marne et Oise) car les contextes sont souvent similaires. La disponibilité et la réactivité du réseau Imagin’rural, particulièrement de l’Adasea de la Marne, permettent de rompre l’isolement de nos conseillers face au mal-être des exploitants suivis, de mutualiser les compétences pour identifier des solutions à des situations de blocage, et de partager des informations stratégiques sur de nouveaux partenaires. Ainsi, grâce à notre relation étroite avec l’Adasea de la Marne, son partenariat réussi avec les Ets Leclerc (soutien financier notamment) a été récemment dupliqué dans l’Aisne.”

REAGIR Grand Est, le réseau des cellules d’accompagnement

REAGIR Marne fait partie du Réseau REAGIR Grand Est qui regroupe dix cellules REAGIR, soit une par département portée par les chambres d’agriculture (hors Marne). Les accompagnateurs des cellules REAGIR se rencontrent plusieurs fois par an pour partager des indicateurs, des

informations utiles au fonctionnement des cellules, voire des outils. Ainsi, lors de la rencontre de novembre 2025, l’outil PrévaAgri présenté par REAGIR Marne a retenu toute l’attention des autres départements.



Les exploitants et exploitations suivis en 2025

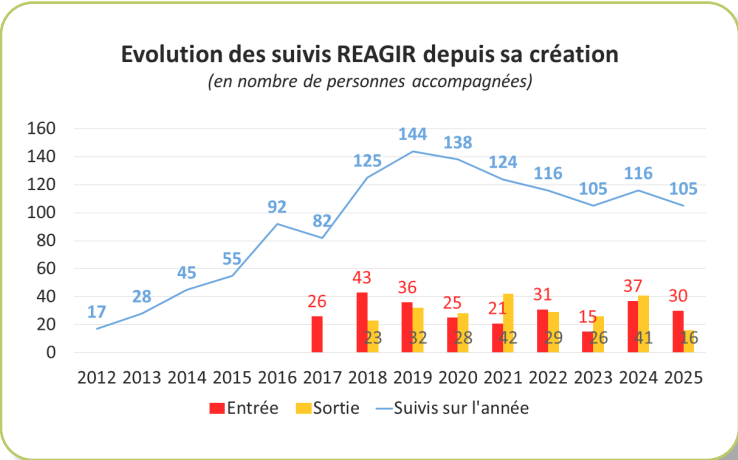
Photographie de l'ensemble des suivis

Un nombre de suivis en recul

En 2025, 105 exploitants (pour 86 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR contre 116 (93 exploitations) en 2024. Sur les trois dernières années, on constate une stabilisation autour d'une centaine d'exploitants accompagnés, stabilisation qui peut n'être que transitoire vu la conjoncture actuelle.

30 personnes (23 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2025 (37 personnes et 30 exploitations en 2024) dont 15 au 4^{ème} trimestre, un nombre important reflétant un contexte économique de plus en plus tendu. Deux personnes ont également été accueillies et réorientées vers d'autres actions sans engager d'accompagnement REAGIR.

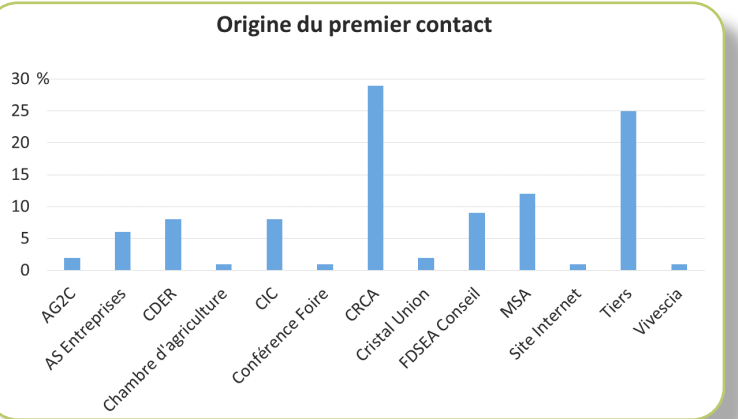
16 en sont sorties (contre 41 en 2024). Le nombre d'exploitants au 31 décembre 2025 (qui seront suivis en 2026) était de 89 (contre 75 au 1er janvier 2025).



Comment ont-il connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (70%), les exploitants ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (centres de gestion, MSA, banques, coopératives...).

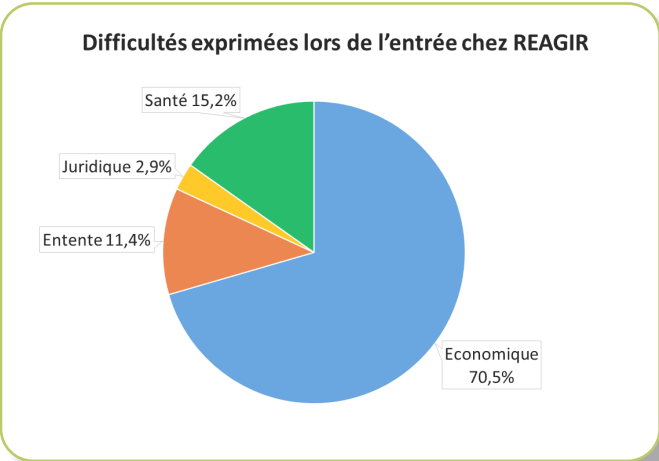
30 % ont appelé le dispositif de leur propre chef après en avoir eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, à nos pages Facebook et LinkedIn, aux sites internet (www.reagir-marne.fr et www.adaseamarne.fr) et à notre participation à la Foire de Châlons.



Des entrées motivées par des difficultés économiques

70% des exploitants suivis en 2025 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquence le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 15% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 11% un problème d'entente entre associés, avec les salariés, ou bien au sein de la famille.

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



Des profils variés

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

Comme les autres années, en 2025 les « suivis » couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction. Leur seul **point commun** est de **solliciter une main tendue pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement, face aux difficultés majeures, et très sou-

vent multiples, qu'ils rencontrent.

66% sont des hommes, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

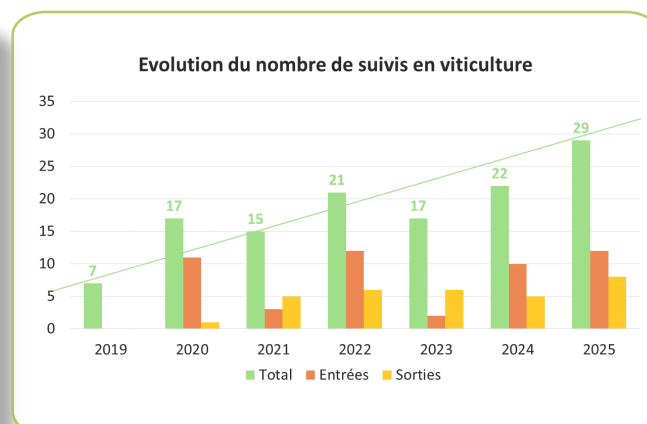
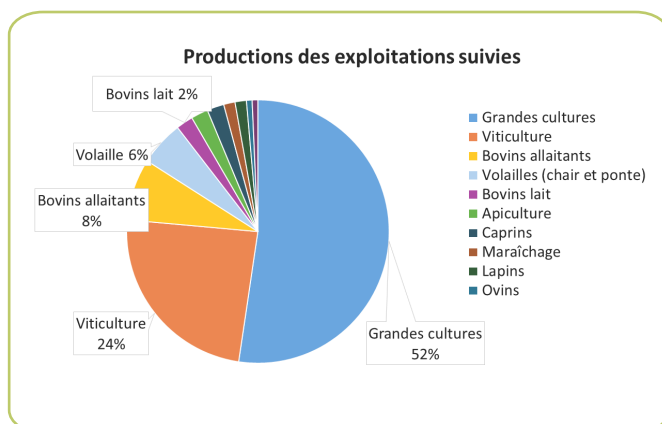
56% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans, 32% ont entre 40 et 50 ans, et 11% moins de 40 ans.

68% des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). REAGIR reste attentif à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées sur l'exploitation.

11% des personnes accompagnées ont moins de 40 ans

- Sur les 12 exploitants de cette tranche d'âge, 6 ont suivi le parcours à l'installation et obtenu une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).
- La majorité de ces 12 exploitants est accompagnée pour des problèmes économiques (reprise d'exploitation compliquée, difficultés dans la gestion et le pilotage de l'entreprise, problèmes intergénérationnels avec les parents encore associés ou non).

Une majorité d'exploitations en grandes cultures



Les exploitations accompagnées disposent d'un ou plusieurs ateliers de production. **52%** des exploitants ont un atelier **grandes cultures**. Parmi ces derniers, 12% (4 exploitants) n'ont ni betterave ni pomme de terre.

Côté **élevage**, les **ateliers** de bovins allaitants, volaille (chair et ponte), ovins et caprins sont dans la majorité des cas **adossés à des grandes cultures**. Deux agriculteurs sont cependant éleveurs sans autre atelier en parallèle.

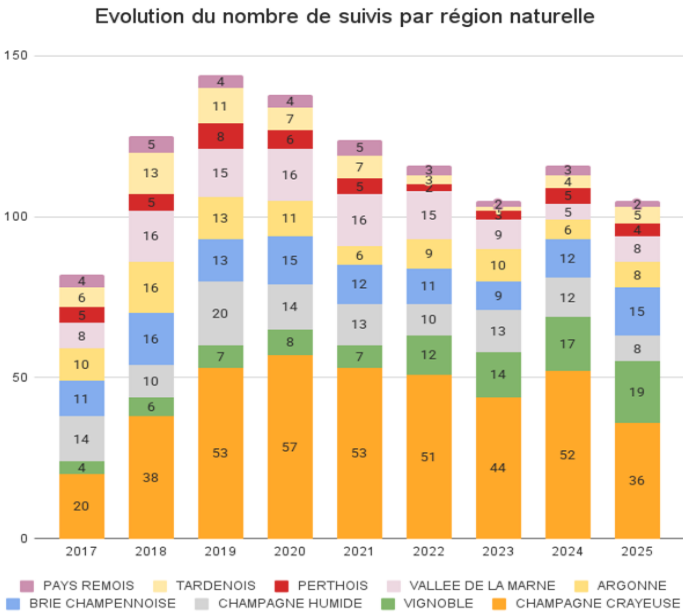
24% des exploitants suivis (34 exploitants) ont des **vignes**, production dominante chez 29 d'entre eux. 22 sont exclusivement viticulteurs et 12 disposent d'un atelier grandes cultures en complément. Le **nombre d'exploitations purement viticoles a tendance à augmenter ces cinq dernières années**. 57% d'entre elles ont sollicité REAGIR pour des difficultés économiques, 25% pour des difficultés liées à leur santé et 14% à des problèmes d'entente.

Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces exploitées** par les exploitants suivis : **de 30 à 399 ha en grandes cultures** (avec une moyenne de 141 ha). 52% des agriculteurs (40) ayant des grandes cultures exploitent une surface inférieure à 120 ha (surface estimée comme étant un minimum pour dégager un revenu) : moins de 80 ha pour 18% d'entre eux et de 80 à 120 ha pour 34%. Parmi ces 40 exploitants, 19 sont exclusivement producteurs de grandes cultures, système d'exploitation se situant actuellement parmi les moins résilients. En **viticulture**, les surfaces oscillent de **0,46 ha à 8,21 ha** (avec une moyenne de 2,30 ha).

Une surface trop petite peut être source de difficultés mais elle n'est jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation. A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques.

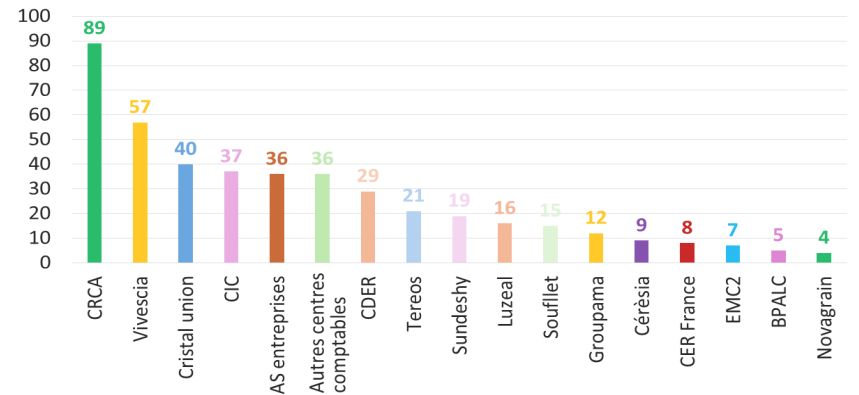
Un nombre important d’exploitants en difficulté en Champagne crayeuse

La **Champagne crayeuse** reste **dominante** dans le nombre de situations accompagnées **malgré une baisse** (34% des suivis contre 45% en 2024). Le nombre d’exploitants situés dans le **vignoble** continue de croître (18% contre 15% en 2024), de même qu’en **Brie champenoise** (14% contre 10% en 2024).



De nombreux partenaires concernés

Nombre d’adhérents ou clients de chaque structure suivis par REAGIR



Le nombre d’exploitants suivis pour Cristal Union et Tereos comprend à la fois les producteurs de betterave et de luzerne.

Les leviers les plus utilisés pour les aider

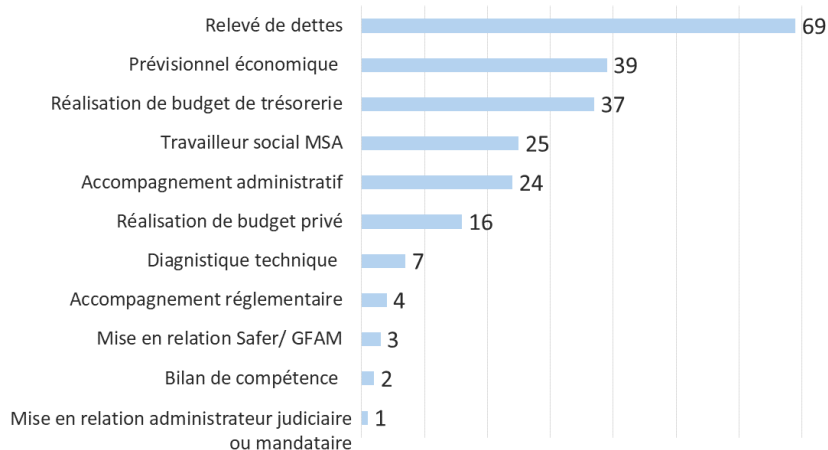
- Les **leviers pour analyser la situation** de l’exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2025 par ordre décroissant sont : le relevé de dettes, la construction d’un budget de trésorerie, le prévisionnel économique, la rencontre avec un travailleur social, l’analyse du budget privé, l’accompagnement

administratif ou encore la rencontre avec un mandataire (quand la piste d’une procédure collective est envisagée). S’y ajoutent d’autres expertises techniques, économiques et juridiques réalisées avec les partenaires de l’exploitation.

Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencontrées** par les exploitants puisque la majorité relève du domaine économique.

La majorité des accompagnements nécessite **une part importante d'analyse économique**. Cette phase indispensable est réalisée avec un souci de pédagogie afin que l'exploitant comprenne mieux sa situation et s'approprie les outils d'analyse pour redevenir autonome.

Leviers d'analyse utilisés



• Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négociation avec les créanciers hors banque** (24 suivis en 2025) **et les banques** (19 suivis) face à des situations de litige mais également d'étalement de dettes. Ces temps d'échanges avec les partenaires de l'exploitant sont très importants pour recréer un lien et une confiance réciproque.

La **MSA**, notamment l'équipe des **travailleurs sociaux**, apporte également des solutions concrètes : **aide au répit**, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales, reconnaissance de handicap...

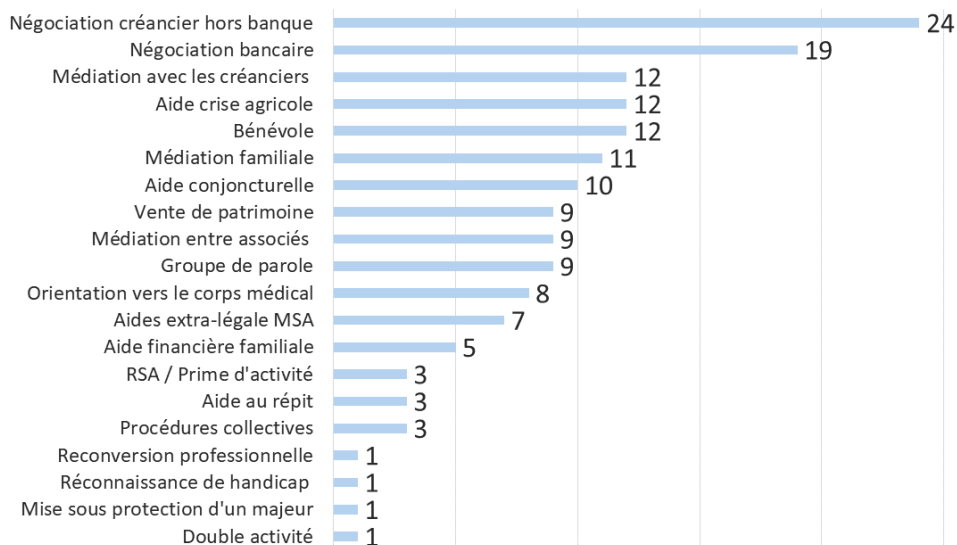
La **médiation** (20 suivis en 2025) est aussi un levier opérationnel important soit pour aplanir des problèmes **entre associés** n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant

plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques **familiales** intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (9 suivis en 2025) peut également être envisagée avec l'exploitant face à des difficultés majeures.

Les **procédures collectives** (3 suivis en 2025) sont mises en œuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention de mandataires judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.

Leviers opérationnels utilisés

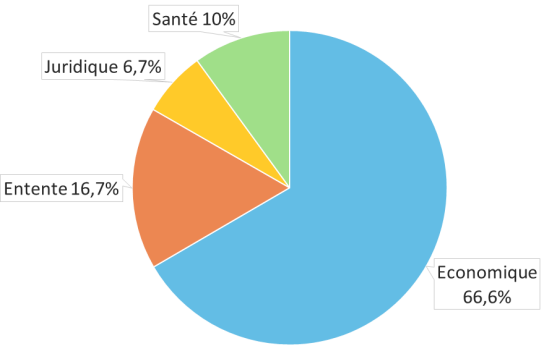


Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2025

Une hausse des problèmes d'entente entre associés

30 personnes (23 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2025 (contre 37 personnes et 30 exploitations en 2024). Dix-huit ont plus de 50 ans et quatre moins de 40 ans. Une grande majorité exprime des difficultés économiques (67% contre 78% en 2024). S'y ajoutent des situations avec des problèmes d'entente entre associés (17% contre 7% en 2024), des problèmes de santé (10%) et des difficultés juridiques (6%).

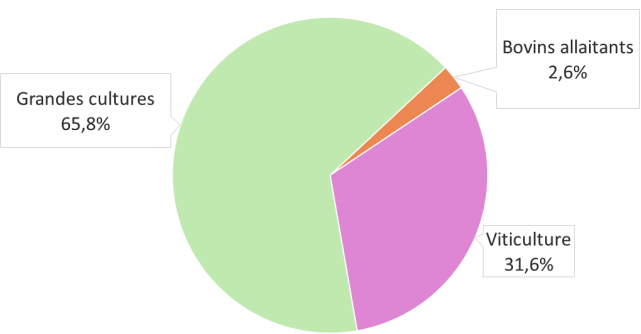
Difficultés exprimées lors de l'entrée chez REAGIR



Prédominance des céréaliers

Les exploitants entrés en 2025 ont majoritairement des grandes cultures (23 sur 30) : 15 avec un système exclusivement en grandes cultures, 7 avec un système grandes cultures et viticulture et 1 en grandes cultures et bovins allaitants. Parmi les 30 exploitants entrés, 12 ont des vignes : 5 sont viticulteurs exclusifs et 7 ont un autre atelier en parallèle.

Principales productions des exploitants entrés en 2025



Un contexte compliqué en céréales et viticulture

Après une mauvaise moisson en 2024 liée à la météo, les trésoreries sont une nouvelle fois mises à mal par des cours de marché non rémunérateurs pour les céréales de la récolte 2025. Après un nombre important de sollicitations d'exploitants souhaitant entrer dans le dispositif REAGIR fin 2024, le premier semestre 2025 a connu une forte accalmie. Les demandes se sont à nouveau intensifiées après la récolte 2025 avec notamment 15 ouvertures d'accompagnement au dernier trimestre et 4 demandes en cours de traitement au 31 décembre (non prises en compte dans les statistiques 2025).

En grandes cultures, nous observons des situations de trésorerie très dégradée, voire en rupture financière (les partenaires financiers n'ont plus de leviers d'accompagnement possibles), résultat du cumul du contexte de

2024 et 2025. Pour certains exploitants, les décisions sont alors très difficiles à prendre. L'utilisation du bénéfice des années antérieures (pour financer des investissements ou pour désendetter des situations passées) constitue également une des raisons de ces situations dégradées.

En viticulture, la baisse du rendement ayant droit à l'appellation Champagne à 9 000 kg/ha pour 2025 (après 10 000 kg/ha en 2024 et 11 000 kg/ha en 2023) a déstabilisé certains exploitants entraînant un déséquilibre entre les besoins financiers et la trésorerie dégagée par l'entreprise. Dans certains cas, une non maîtrise de l'impact fiscal des bonnes années antérieures en est responsable, de même qu'une gestion non optimale de l'évolution des stocks de bouteilles.

Focus sur les exploitants sortis en 2025

16 exploitants sont **sortis** du dispositif REAGIR en 2025 dont **9 de façon positive**. **7** ont vu une **réelle amélioration** de leur **situation** économique, juridique ou en terme d'entente entre associés. Ces derniers ont retrouvé une autonomie et une situation plus sereine leur permettant d'envisager un avenir en toute autonomie sans REAGIR. Une personne s'est **reconvertie** et a cédé son exploitation. On note également un **départ en retraite**.

En revanche, sept exploitants sont sortis sans amélioration de leur activité dont trois arrivés au terme de leur contrat d'accompagnement de trois ans. Les quatre autres exploitants n'ont malheureusement jamais répondu aux propositions de rendez-vous de REAGIR ni à nos appels suite à leur demande d'accompagnement.

Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2025 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.



Les actions de sensibilisation réalisées en 2025

De actions à destination des exploitants

A la suite du lancement mi-2025 de la nouvelle offre d'accompagnement (dans le cadre du Plan Interministériel du Mal Être en Agriculture dans la Marne) comprenant de la formation, de la médiation et du coaching (voir page 32) dans un objectif de prévention primaire, deux sessions de **formation "Soigner ses relations entre associés"** ont eu lieu à l'automne avec 12 participants.

Les agriculteurs suivis peuvent également participer à un **groupe de parole** animé par une accompagnatrice. En 2025, un groupe de six exploitants s'est réuni trois fois sur une demi-journée. Le groupe de parole permet notamment de rompre l'isolement en échangeant avec des collègues exploitants ayant également connu des difficultés et de se donner des conseils.

De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle, prise en charge des cotisations MSA...), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer**

en quoi consiste l'accompagnement des exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

Actions partenariales réalisées en 2025

- Intervention dans toutes les sessions de **stage 21h** du parcours à l'installation dans un objectif de sensibilisation aux différents risques à prendre en compte lors d'une installation pour éviter de se retrouver en difficulté.
- Interventions auprès des **BPREA** d'Avize dans un objectif de prévention.
- Présentation aux partenaires (**Vivea, Cérèsia, DGFIP, CDER, Novagrain, FDSEA Conseil**) des outils que REAGIR peut mettre à leur disposition (plaquettes, formations, outil d'évaluation...) en matière de détection et de prévention pour qu'ils puissent à leur tour s'en servir.
- Intervention aux assemblées générales du **groupe des viticultrices** et du **Groupe des jeunes vignerons** du Syndicat Général des Vignerons.
- Echange sur les accompagnements des agriculteurs en difficulté et du contexte agricole avec les **Ets E. Leclerc** de la Marne.
- **Réunion des partenaires REAGIR** (17 structures présentes) autour de la question *"Cultivons ensemble la prévention : l'humain au cœur de l'accompagnement des agriculteurs"*. Des échanges constructifs ont émergé sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir une passion harmonieuse au travail et préserver le sens au travail au cours des différentes étapes de la vie des exploitants.

Une formation à destination des partenaires

Trois sessions de formation d'une journée ont été réalisées sur la thématique **« Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger »** auprès de salariés des coopératives Cérèsia et CAJ (Juniville), du groupe FDSEA, du Crédit agricole et des Adasea du Sud de la France. 43 stagiaires ont ainsi suivi cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS et bénéficiant de la certification Qualiopi, ce qui facilite la participation des salariés des Organisations Professionnelles

Agricoles.

Preuve de la reconnaissance de REAGIR comme référent en matière de prévention et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, en 2025 FDSEA Conseil et AS Entreprise ont inséré une présentation du dispositif REAGIR ainsi qu'une intervention sur la détection et la prévention du mal être agricole dans le parcours d'intégration de leurs nouveaux salariés.

La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR est présent sur les réseaux sociaux via sa Page **Facebook** (465 followers). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Le **site internet** de REAGIR (www.reagir-marne.fr) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Un **communiqué** a été envoyé à la **presse** nationale et régionale, professionnelle et grand public, pour annoncer le lancement en juin 2025 de la nouvelle offre d'accompagnement des exploitants (formation, médiation, coaching) de REAGIR.

Huit articles sont **parus** en 2025 dans la **presse écrite nationale et régionale agricole** (La Marne Agricole, La Marne Viticole, La France Agricole).

Ces retombées presse sont à retrouver en rubrique Médias du site internet de REAGIR.



Accédez à la Page
Facebook de REAGIR



Accédez au site
internet de REAGIR

Des actions prospectives

Mieux cerner les enjeux psychologiques de la transmission

Les étapes de la transmission ou de la reprise d'exploitation après les parents sont toujours des événements compliqués et peuvent dans certains cas générer des états de mal d'être. Pour appréhender ce sujet, Oriane Mary, étudiante en Master 2 de psychologie sociale-UFR Reims a choisi de mener une **étude sur l'impact de la passion au travail sur le déroulement de la transmission d'une exploitation, sur le plan psychologique et relationnel**.

Son analyse, étayée d'enquêtes et de recherches bibliographiques, confirme que les exploitants sont des professionnels passionnés à un haut niveau, et que cette passion a un effet bénéfique sur la santé mentale. Ainsi, 60 % des cédants sont passionnés par leur métier. Ce-

pendant, cette passion peut être obsessionnelle et générer du mal-être, notamment lors de la transmission si le cédant reste impliqué dans le fonctionnement de l'entreprise.

À la lumière de ces constats, Oriane Mary **préconise plusieurs pistes pour améliorer les transmissions** d'un point de vue psychologique et relationnel.

Retrouvez la synthèse
de cette étude



Optimiser l'accompagnement via un suivi d'indicateurs

REAGIR réalise chaque année un travail prospectif à partir du suivi d'une **trentaine d'indicateurs** concernant les **exploitants accompagnés** (leviers d'accompagnement actionnés, profils des exploitants, type de difficultés...) enregistrés dans un outil spécialement conçu à cet effet.

L'**analyse qualitative et statistique** de ces données permet de définir les modèles d'accompagnement les plus pertinents et de les optimiser au fil du temps.

Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

Suite aux différents constats établis par la MSA, aux rapports du député Olivier Damaisin et des sénateurs Françoise Ferat et Henri Chabanel sur le mal-être en agriculture, une feuille de route interministérielle a été mise en

place en 2022 pour instaurer localement une approche plus coordonnée de tous les acteurs accompagnant les personnes concernées par le mal-être, intégrant tous les aspects (économique, social, santé).

La MSA et l'Adasea chefs de file

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du **Comité plénier** du Plan Mal Etre pour la MSA et Chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes.

Le **comité technique restreint** est composé du coordinateur PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale), de la DDT 51, de la MSA et de l'Adasea. Dans le **comité technique élargi** s'y ajoutent la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), le Département, la chambre

d'agriculture, l'Udaf 51, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit agricole.

Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département. A ce travail s'associent particulièrement les acteurs de la santé tels que l'ARS (Agence régionale de santé), l'EPSM (Etablissement public de santé mentale) par l'intermédiaire du coordinateur du PTSM. Le rapprochement entre le domaine de la santé et les organisations professionnelles agricoles est un point fort de cette feuille de route, permettant d'ouvrir et d'optimiser les actions de prévention.

Trois cibles prioritaires

Les cibles prioritaires concernées par le Plan Mal-Etre en agriculture actées par le préfet sont les **salariés agricoles** des petites exploitations (moins de 11 salariés), les **exploitants agricoles et viticoles** (moins de 11 salariés) et les **lycéens agricoles**.

Les **enjeux** sont les suivants :

- détecter de façon précoce les situations de mal être
- apporter la connaissance nécessaire aux acteurs de terrain en contact avec la population agricole et viticole afin de s'approprier les clefs de langage du mal être pour être en mesure de détecter les personnes en souffrance
- coordonner les actions d'accompagnement proposées

par les structures agricoles de la Marne

- renforcer la dynamique collective afin d'optimiser l'accompagnement et développer la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Plus précisément, l'enjeu est de favoriser le **bien-être au travail** des salariés agricoles des petites exploitations, **prendre en charge précocement les situations à risque** des exploitants agricoles, et favoriser l'**éducation à la santé mentale** des lycéens agricoles pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs au sein du monde agricole.

Les actions réalisées en 2025

Premières prises en charge après un auto-diagnostic PrévAgri

• En 2025, **PrévAgri** a enregistré **71 connexions** qui ont abouti à **23 autodiagnostic réalisés complètement**. Cet outil d'auto-évaluation, anonyme et gratuit, a été conçu et lancé par REAGIR en septembre 2024 pour offrir aux exploitants une vision complète (économique, santé, social et juridique) de leur situation.

Les 23 auto-diagnostics réalisés en 2025 ont mis en évidence des difficultés économiques importantes pour 13

d'entre eux avec des conséquences sur le sommeil pour 10 exploitants. 15 annoncent utiliser leur court terme à 100%. 5 sont dans l'incapacité de financer leurs emprunts privés. 4 évoquent une consommation d'alcool pour oublier leurs problèmes ; 2 parlent d'idées suicidaires. **Deux agriculteurs ont sollicité l'aide de REAGIR suite à cet auto-diagnostic.**

PrévAgri est également un **outil très apprécié des salariés des OPA** en contact direct avec les exploitants agricoles (techniciens, comptables, animateurs...). Ces derniers peuvent remettre la **carte PrévAgri** (voir p 33) aux agriculteurs qu'ils identifient fragiles ou tout simplement pour réaliser de la prévention et de la sensibilisation.

Scannez-moi pour accéder à PREVAGRI



Lancement d'une nouvelle offre de prévention primaire

- Forte de ses compétences et de son expérience en matière d'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs en difficulté, l'Adasea a répondu à un **appel à projet de la CCMSA** (Caisse centrale de la MSA) en 2025 pour compléter les solutions d'accompagnement existantes. La MSA et Agrica avaient en effet constaté un manque de dispositifs sur le volet de la **prévention primaire** du mal-être agricole dans la Marne. Soutenue financièrement par ces deux structures, **l'Adasea a créé une offre destinée aux exploitants agricoles et viticoles ainsi qu'à leurs salariés** qui se décline en trois volets : formation, médiation, coaching. Cette gamme permet de répondre à la diversité des situations et des besoins. L'objectif de la **formation** "Soigner ses relations entre associés et/ou salariés" est de développer des savoir-faire relationnels et humains pour le bien-être des exploitants

et celui de l'entreprise.

La **médiation** entre associé(e)s d'une même exploitation ou entre salarié et chef d'exploitation doit permettre de prévenir ou résoudre les tensions, restaurer le dialogue et reconstruire une relation de coopération.

Enfin le **coaching individuel** s'adresse aux exploitant(e)s ou salarié(e)s d'exploitation souhaitant développer leurs compétences, dépasser un blocage ou encore mieux gérer stress et transitions professionnelles. Lancée en juin 2025, cette nouvelle offre de solutions s'est déjà traduite par deux formations et un coaching en cours.

Scannez-moi pour accéder à cette offre



Participation à Movember

- Le 16 novembre, **l'Adasea a participé** à l'événement **Movember de Novagrain** à Sézanne dédié notamment à la **santé mentale au masculin**. L'Adasea a ainsi pu sensibiliser le public à la détection des signaux faibles du mal-être (distribution du flyer Signaux faibles), à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté par le dispositif REAGIR et à l'outil PrévAgri.





Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

03 26 04 74 09

a051@adasea.net

www.adaseamarne.fr

www.reagir-marne.fr



Conception-Rédaction : Adasea- **Crédits photo** : Adasea.

Impression : Farman Communication

Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC